Accusé de réception en préfecture 085-218501518-20131105-150-DE Date de télétransmission : 08/11/2013 Date de réception préfecture : 08/11/2013

Département de la Vendée Arrondissement de La Roche sur Yon COMMUNE DE MORTAGNE SUR SEVRE

DEL13UR150

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 28 -Conseillers présents : 20 -Conseillers votants : 24 Convocation du 29 octobre 2013

L'an deux mille treize, le cinq du mois de novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Mortagne sur Sèvre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de Monsieur Alain PAUVERT, Maire.

Etaient présents: Alain PAUVERT, Gérard DURAND, Alain BROCHOIRE, Jacqueline BELLAUD, Evelyne ANNEREAU, Christine PAGEARD, Anne-Marie MENANTEAU, Jean REIS, Françoise RETAILLEAU, Isabelle DROUET, Nathalie LACOUR-LEMIERE, Philippe MASSE, Véronique GIRARDEAU, Laurent GRIMAULT, Jean-Noël MARTINEAU, Joël VOYAU, Guy BLOUIN, Dominique LECHAT, Claude GIRARDEAU.

Dominique RIPAUD est arrivé après le vote du dossier nº2; il a participé aux débats et au vote à partir du dossier n³3 « présentation du rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement ».

Absents excusés: Laurence ROMPION qui a donné procuration à Evelyne ANNEREAU, Jean PEAUD qui a donné procuration à Jacqueline BELLAUD, Damien ROY qui a donné procuration à Laurent GRIMAULT, Anne-Sophie PARAZOLS-THERRIEN qui a donné procuration à Alain PAUVERT.

Absents: Robert FROGE, Alain NOUVELLON, Véronique GOUSSET, Sébastien TESSON.

Secrétaire de Séance : Jean-Noël MARTINEAU

OBJET: ZAC DU SOLEIL LEVANT - DENOMINATION DE LA VOIE

Dans le cadre de l'aménagement de cette zone il convient de dénommer la voie d'accès.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

sur proposition du bureau municipal réuni le 15 octobre 2013

DECIDE de dénommer cette voie rue du Soleil Levant.

DONNE à Monsieur Le Maire tout pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme

Le Maire,

Alain PAUVERT